

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE****EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL****Syndicat mixte
Artois
Mobilités****Séance du jeudi 18 juin 2026****Le jeudi 18 juin 2026 à 10h00**, les membres du comité syndical d'Artois Mobilités étaient réunis.La présidence a été assurée par **M. Alain DUBREUCQ, Président**, assisté de M. Christophe PILCH, 1^{er} vice-président, M. David THELLIER 2^{ème} vice-président et M. Tony MOULIN, 3^{ème} vice-président.Régulièrement convoqué
le 12/06/2026**Objet : Élection des
membres de la commission
de délégation de service
public (CDSP) (point 1)****Titulaire(s) présent(s)****CABBALR** (communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys romane) : M. Nicolas CARRE ; M. Arnaud MONTEWIS ; M. David THELLIER.**CAHC** (communauté d'agglomération de Hénin-Carvin) : Mme Valérie CUVILLIER ; M. Marcello DELLA FRANCA ; M. Christian MUSIAL ; M. Christophe PILCH ;**CALL** (communauté d'agglomération de Lens-Liévin) : M. Nicolas CHERET ; M. Romain DRUMEZ ; M. Alain DUBREUCQ ; M. Tony MOULIN ; M. André KUCHCINSKI.**Titulaire(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Julien DAGBERT ; M. Sébastien DARRAS ; M. Olivier GACQUERRE, Jean-Marie MACKE**CAHC** : M. Philippe KEMEL ; M. Daniel MACIEJASZ ; M. Arnaud RAISON ;**CALL** : Mme Martine CHWICKO ; M. Maurice VISEUX.**RÉSULTAT DU VOTE :**Nombre de titulaires
en exercice :
21Nombre de titulaires
présents :
12Nombre de suppléants
présents :
5Nombre de suppléants
votants :
4Pouvoir(s) :
5Nombre total de
votants :
21**Suppléant(s) présent(s)****CABBALR** : Mme Laëtitia MARIINI ; M. Jacky LEMOINE**CAHC** : Néant**CALL** : M. David KUSNIREK ; Mme Sylvie LANCERY ; M. Fabrice PLANQUE**Suppléant(s) absent(s) / excusé(s)****CABBALR** : M. Hervé DEROUBAIX ; Mme Sophie DUBY ; M. Maurice LECONTE ; M. Jacques SWITALSKI ; M. Gaëtan VERDOUCQ.**CAHC** : M. Didier BONNET ; M. Régis DELATTRE ; Mme Aurore FERNANDEZ ; M. Charly MEHAIGNERY ; Mme Inès TAOURIT. M. Jérôme VALLIN ; Mme Mildred WERQUIN.**CALL** : M. Bruno TRONI ; M. Sébastien OGEZ ; Mme Violette DUFOUR ; Mme Anne-Marie DUHAMEL**Suppléances** : Mme LANCERY représente M. VISEUX ; M. Fabrice PLANQUE représente Mme CHWICKO ; Mme MARIINI représente M. DAGBERT ; M. LEMOINE représente M. GACQUERRE ; M. DARRAS a donné pouvoir à M. THELLIER ; M. MACKE a donné pouvoir à M. CARRE ; M. RAISON a donné pouvoir à M. MUSIAL ; M. MACIEJASZ a donné pouvoir à M. PILCH ; M. KEMEL a donné pouvoir à M. DELLA FRANCAAccusé de réception du
contrôle de légalité
Le : **25/06/2026**Publication
Le : **25/06/2026**Certifié exécutoire
Le : **25/06/2026****Secrétaire de séance** : M. André KUCHCINSKI**Administration** : M. Paskal BARBELETTE ; M. Quentin DENOYELLE ; M. Benoît DESCAMPS ; Mme Stéphanie HUBINET ; Mme Elise POUILLET ; M. Fabrice SIROP

LE COMITÉ RAPPELLE que conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :

- À compter de la notification de la réponse d'Artois Mobilités ;
- Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse pendant ce délai.

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Objet : Élection des membres de la commission de délégation de service public (CDSP)

Le comité syndical,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1414-1 et suivants ;

Vu l'article L1411-1 du code général des collectivités territoriales disposant que « Les établissements publics peuvent confier la gestion d'un service public dont elles ont la responsabilité à un ou plusieurs opérateurs économiques par une convention de délégation de service public définie à l'article L. 1121-3 du code de la commande publique préparée, passée et exécutée conformément à la troisième partie de ce code. »

Vu l'article L1411-5 du code général des collectivités territoriales disposant que la commission de délégation de service public est composée lorsqu'il s'agit d'un établissement public, par « l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant, président, et par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste. »

Considérant qu'outre le président ou son représentant, la commission de délégation de service public est composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants ;

Considérant que les membres du comité ont été invités à déposer les listes ou les noms de plusieurs candidats permettant de constituer au moins une liste afin de procéder à l'élection ;

Vu l'exposé du président,

Après avoir recueilli les candidatures,

Article 1 : PROCÈDE à l'élection des membres de la commission de délégation de service public :

La liste unique est constituée de :

Titulaires : **M. Christophe PILCH (CAHC) ; M. David THELLIER (CABBALR) ; M. Tony MOULIN (CALL) ; M. Christian MUSIAL (CAHC) ; M. Sébastien DARRAS (CABBALR)**
Suppléants : **M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC) ; M. Jean-Marie MACKE (CABBALR) ; Mme Martine CHWICKO (CALL) ; Mme Valérie CUVILLIER (CAHC) ; M. Arnaud MONTEWIS (CABBALR)**

Résultat : 21 voix.

Article 2 : ÉLIT pour être membres de la commission de délégation de service public d'Artois Mobilités avec le président, membre de droit, ou son représentant :

2026/36/CS

Titulaires	Suppléants
M. Christophe PILCH (CAHC)	M. Marcello DELLA FRANCA (CAHC)
M. David THELLIER (CABBALR)	M. Jean-Marie MACKE (CABBALR)
M. Tony MOULIN (CALL)	Mme Martine CHWICKO (CALL)
M. Christian MUSIAL (CAHC)	Mme Valérie CUVILLIER (CAHC)
M. Sébastien DARRAS (CABBALR)	M. Arnaud MONTEWIS (CABBALR)

Résultat du vote :

Abstention(s) : 0

Pour : 21

Contre : 0


Alain DUBREUCQ
Président d'Artois Mobilités

Fait et délibéré le 18 juin 2026

Pour extrait certifié conforme.